



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivi par : Les IA IPR EVS Jérôme CLEMENT Djemaï LASSOUED Isabelle MARCHI-BARBAUX Lucyna MOARI

> Téléphone 05 36 25 72 14/15/16

Courriel: ipr@ac-toulouse.fr

Adresse postale : CS. 87 703 31077 Toulouse Cedex4

Adresse physique : 75 rue St Roch 31400 Toulouse Toulouse, le 08 octobre 2018

Les Inspectrices d'Académie Inspectrices Pédagogiques Régionales Etablissements et Vie Scolaire Les Inspecteurs d'Académie Inspecteurs Pédagogiques Régionaux Etablissements et Vie Scolaire

à

Mesdames et messieurs les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation, Sous couvert de mesdames et messieurs les chefs

d'établissements

Lettre de rentrée IA-IPR Etablissement et Vie scolaire Année scolaire 2018-2019

L'inspection établissements et vie scolaire a le plaisir de vous adresser, dans cette lettre de rentrée, les priorités sur lesquelles les conseillers principaux d'éducation et les professeurs documentalistes doivent se mobiliser.

Encart commun adressé à tous les personnels d'enseignement et d'éducation de l'académie par les corps d'Inspection

Au collège

- Les « devoirs faits ». Coordonné par l'équipe éducative, organisé pour assurer au mieux le lien entre travail en classe et travail hors la classe, le dispositif permet aux élèves volontaires d'être accompagnés dans la réalisation du travail donné à faire en dehors de la classe afin de favoriser les progrès et la réussite de chacun. Un document académique pédagogique « repères devoirs faits » est disponible sur le portail pédagogique de l'académie.
- <u>L'évaluation de début de 6ème</u>. Les acquis des élèves sont évalués en français et en mathématiques pour permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève.
- <u>L'évaluation</u> des progrès et acquis des élèves qui s'appuie sur des bilans périodiques établis dans le cadre d'une démarche collégiale et concertée.
- <u>L'AP.</u> L'accompagnement personnalisé permet à tous les élèves d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences et permet de répondre à leurs éventuelles difficultés. C'est également un temps qui contribue à la construction du projet d'orientation de l'élève.
- <u>Les EPI.</u> Ces enseignements pratiques interdisciplinaires favorisent, par la pédagogie de projet, l'autonomie des élèves et le travail collectif, coopératif et collaboratif.

La réforme du lycée en cours renforce la nécessité, au collège, d'un travail d'orientation active, fondé sur les domaines d'appétence des élèves, afin de préparer l'entrée au lycée général, technologique ou professionnel dans les meilleures conditions.



Au lycée,

- Les <u>tests de positionnement</u> en seconde vont permettre de faciliter la construction d'un accompagnement personnalisé fondé sur les besoins effectifs des élèves, concernant l'expression écrite et orale et les compétences en mathématiques. L'aide à l'orientation, en fonction des appétences et des compétences acquises des élèves, est également un des enjeux majeurs de l'accompagnement personnalisé. Les choix d'orientation de l'élève s'affineront en fonction de la construction de son projet; pour la voie générale, choix d'enseignements de spécialité; pour la voie technologique, choix parmi les 8 séries qui restent inchangées.
- <u>L'évolution de la voie générale</u> vers un baccalauréat unique amène les équipes pédagogiques et éducatives à mener une réflexion sur la construction des enseignements du tronc commun et des enseignements de spécialité. Certains de ces enseignements s'appuient sur plusieurs disciplines et nécessiteront un travail collaboratif pour leur mise en œuvre.

<u>Priorités et axes de travail pour les conseillers principaux d'éducation et des professeurs documentalistes</u>

Vous l'aurez compris, l'année scolaire 2018-2019 sera marquée par un certain nombre d'évolutions, pédagogiques et administratives, dont certaines amorcées en 2017-2018. Ces évolutions qui permettent de mieux prendre en compte les besoins des élèves, s'inscrivent dans le cadre des priorités nationales. Cette logique de personnalisation, qui caractérise l'**École de la confiance**, se renforce par des temps spécifiques d'accompagnement.

Au regard de ces priorités nationales, il vous appartient d'apporter votre contribution aux volets éducatif et documentaire du projet d'établissement.

La réussite de tous nos élèves est un défi majeur. C'est pourquoi nous invitons tout particulièrement les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation à inscrire leur action dans des démarches éducatives et pédagogiques qui instaurent de véritables situations d'apprentissage pour les élèves. Les savoirs et compétences visés relèvent de l'éducation à une citoyenneté active et responsable. Dans un EPLE "apprenant", tous les acteurs contribuent à ce processus en mettant en commun leur compréhension et leurs savoirfaire spécifiques pour favoriser la collaboration entre élèves, entre élèves et adultes, entre adultes et partenaires et faire ainsi émerger de nouveaux savoirs ou stratégies pédagogiques. Une attention particulière est à porter aux personnels stagiaires pour leur offrir des conditions propices à la découverte et l'exercice de leur nouveau métier.

Le CDI est un espace d'apprentissage privilégié qui permet une mobilisation efficace des ressources, en s'appuyant sur la maîtrise des outils numériques, mais aussi sur l'accompagnement individualisé, sur les modes de travail collaboratifs, sur la production d'écrits. Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, nous invitons les professeurs documentalistes à promouvoir la lecture sous toutes ses formes. Lieu ouvert sur les arts et la culture, il doit offrir de larges possibilités d'accueil, en s'appuyant, autant que de besoins, sur la participation de personnels motivés. D'autres espaces peuvent favoriser cette démarche : salle de cours, salle d'étude, foyer socio-éducatif, Maison des lycéens, ... et susciter la mutualisation des expériences et des pratiques. Cette démarche concertée et partagée entre tous les membres de la communauté éducative des EPLE trouvera particulièrement son expression dans la prévention du harcèlement et des discriminations et l'affirmation du vivre-ensemble à l'Ecole auxquelles chacun doit prendre une part résolument active.

L'attention portée au **climat scolaire** favorise la réussite, l'engagement et le bien-être de tous les membres de la communauté éducative. Le contexte actuel exige une vigilance accrue aux questions de **sécurité des élèves et des personnels**, et de **sécurisation des établissements scolaires**. Elle doit s'inscrire dans une approche pédagogique et éducative qui engage la responsabilité individuelle et collective et permette une culture partagée. Il est essentiel d'y associer les assistants d'éducation et de les former sur ces sujets.

Reconnaître les savoirs et compétences de tous nous amène aussi à **responsabiliser** davantage les élèves en les impliquant dans des projets et actions pluridisciplinaires dans le cadre des différents parcours éducatifs, en valorisant leur **prise d'initiative et l'engagement** dans leur orientation et leur poursuite d'études. Les équipes de vie scolaire ont toute leur place à prendre.



3/3

Dans le cadre de vos actions, l'innovation pédagogique, porteuse de changement, sera accompagnée et valorisée en lien avec le Conseil Académique en Recherche-Développement, Innovation et Expérimentation (CARDIE).

Au collège, l'application de la loi sur l'interdiction du téléphone portable en collège ainsi que celle sur le règlement général sur la protection des données (RGDP) feront l'objet d'une attention toute particulière.

La mise en œuvre du plan mercredi pourra impacter la vie scolaire en collège, notamment dans le cadre de la liaison école-collège.

Au lycée, l'année scolaire 2018-2019 est celle des premières évolutions en classe de seconde. La rentrée 2019 sera marquée par la mise en place d'une nouvelle organisation des enseignements et de nouveaux programmes. Dans ce contexte, nous serons attentifs à l'impact de la mise en place de la réforme progressive du baccalauréat sur vos missions.

Les conclusions et propositions de la mission sur les internats seront rendues très prochainement. Les conseillers principaux d'éducation et les professeurs documentalistes des établissements comportant un internat seront impliqués pour finaliser leurs projets d'internat.

Comme lors de la précédente année scolaire, dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels éligibles au rendez-vous de carrière seront visités. Nous profiterons de nos prochaines rencontres pour conseiller les intéressés sur la conduite de ces rendez-vous et tirer quelques constats de la campagne 2017-2018.

Dans ce contexte renouvelé et afin de favoriser le partage d'une culture commune, nous vous invitons à vous engager dans une démarche individuelle et collective de formation. Le dispositif des animations de bassin trouve toute sa place dans ces modalités de travail.

A travers cette lettre de rentrée, nous souhaitons donner du sens à notre action au quotidien. Les différentes pistes de travail que nous vous proposons doivent faire l'objet d'un travail partenarial, tout au long de cette année scolaire, au sein duquel vous prendrez une place active.

Nous vous renouvelons toute notre confiance pour la mise en œuvre de cette politique éducative au service de la réussite de tous les élèves et vous souhaite une excellente année scolaire, dynamique et créative.

L'Inspecteur d'Academie Etablissements et vie scolaire

+_ |

Jérôme CLEMENT

L'Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional Inspecteur Pédagogique Régional Etablissements et vie scolaire

Diemaï LASSOUED

L'Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale Etablissement et vie scolaire

Isabelle MARCHI-BARBAUX

L'Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale Ftablissemen